

PROCÉDURE D'INSCRIPTION POUR LES CITOYENS FRANÇAIS

I. OUVERTURE DU DOSSIER ET DEMANDE D'ADMISSION :

1. Remplir votre demande d'admission en ligne sur le site AdmissionFP :

Programmes assistance dentaire, assistance technique en pharmacie, mode, esthétique, épilation, coiffure, soins de barbe :

[École des métiers des Faubourgs-de-Montréal | Programmes et formations offerts | AdmissionFP.](#)

Programmes assistance à la personne en établissement et à domicile, santé, assistance et soins infirmiers, formation d'appoint :

[École des métiers des Faubourgs-de-Montréal-Santé | Programmes et formations offerts | AdmissionFP.](#)

Programmes fleuristerie, horticulture, spécialité en horticulture, réalisation d'aménagements paysagers :

[École des métiers de l'horticulture de Montréal | Programmes et formations offerts | AdmissionFP.](#)

2. Remplir le formulaire de demande d'évaluation de documents scolaires

Vous aurez également à fournir les documents suivants :

3. Copie du passeport français valide de l'élève pour toute la durée de la formation (page avec photo seulement).

4. Les diplômes et relevés de notes du pays d'origine **ou l'évaluation comparative des études effectuées hors Québec (www.immigration-quebec.gouv.qc.ca).**

5. Tout autre document d'immigration en votre possession tels, certificat d'acceptation du Québec (CAQ), permis d'études, permis de travail (si l'élève possède déjà un de ces documents).

- Une fois votre demande d'admission faite sur AdmissionFP, vous recevrez un lien par courriel provenant du registrariat de l'école pour déposer vos documents.
- En vertu de l'entente entre la France et le Québec, vous serez exempté des frais de scolarité exigés pour les étudiants étrangers.

Pour toutes questions supplémentaires, veuillez écrire à l'adresse courriel suivante selon le programme dans lequel vous désirez vous inscrire :

Assistance à la personne en établissement et à domicile (APED) :
emfm.sante.admission@csgm.qc.ca.

Autres programmes de formation : emfm.admission@csgm.qc.ca.

Pour obtenir des informations générales visant l'inscription en formation professionnelle, y compris les documents obligatoires pour obtenir un dossier complet, consulter le site web suivant : [Étudier en formation professionnelle en tant qu'élève international - Centre de services scolaire de Montréal \(gouv.qc.ca\)](http://www.gouv.qc.ca/etudier-en-formation-professionnelle-en-tant-qu-eleve-international)

II. LETTRE D'ADMISSION CONDITIONNELLE ET DÉMARCHES AUPRÈS DE L'IMMIGRATION :

Suite à la demande d'admission conditionnelle, l'école remettra le cas échéant à l'élève, une lettre d'admission conditionnelle, afin qu'il puisse entreprendre les démarches nécessaires afin d'obtenir les documents obligatoires pour étudier au Québec.

II. DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR ÉTUDIER AU QUÉBEC :

A- Le certificat d'acceptation du Québec (CAQ) de niveau secondaire professionnel :

- Pour obtenir le certificat d'acceptation du Québec (CAQ), l'élève doit se rendre sur le site [d'Immigration Québec](http://www.immigration-quebec.ca).

La demande se fait directement en ligne.

Pour communiquer avec Immigration Québec, composez-le : 514-864-9191

B -Le permis d'études et travail de niveau secondaire professionnel :

Avec le CAQ en main, l'élève devra également contacter Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) pour obtenir le permis d'études et le permis de travail pour les stages-COOP.

- **Pour le permis d'études**, [la demande se fait directement en ligne, ici](#)
- **Pour le permis de travail pour les stages-COOP**, la [demande se fait directement en ligne ici](#).

Lors de la demande de permis d'études en ligne, vous devez répondre OUI à la question « le travail fait-il partie intégrante de votre programme d'études? »

Pour communiquer avec Immigration Canada, composez-le : 1-800-622-6232

IV. PREUVE D'ASSURANCE OBLIGATOIRE OU CARTE D'ASSURANCE MALADIE VALIDE POUR DES ÉTUDES AU QUÉBEC

L'élève international qui veut suivre une formation au Québec doit posséder obligatoirement une preuve d'assurance santé et hospitalisation au Québec ou une carte d'assurance maladie valide.